

2011-2012

conseiller technique du ministre du Travail en charge de la sécurisation des parcours professionnels et des questions liées au marché du travail

2012-2016

au Medef, directeur des relations sociales, de l'éducation et de la formation, puis directeur général adjoint chargé des affaires sociales

juin 2016

directeur des relations sociales de Schneider Electric

depuis mai 2017

directeur de cabinet de la ministre du Travail



ANTOINE FOUCHER

DIRECTEUR DE CABINET
DE LA MINISTRE DU TRAVAIL,
MURIEL PÉNICAUD

“L'APPLICATION APPORTE DE LA LIBERTÉ PROFESSIONNELLE AU PLUS GRAND NOMBRE”

Antoine Foucher, directeur de cabinet de la ministre du Travail¹, détaille le potentiel de l'application lancée le 21 novembre pour faciliter l'accès à la formation. Avec les possibilités d'abondement prévues au printemps, de nouvelles perspectives vont s'ouvrir pour les entreprises, les branches professionnelles, les pouvoirs publics et autres financeurs de la formation.

Propos recueillis par Estelle Durand

Que change l'application “Mon compte formation” ?

Le droit à la formation est devenu réel et concret et a fait son entrée dans le modèle français de protection sociale. Dans les années à venir, on reparlera sans doute de 2019 comme de l'année où la formation est devenue un droit fondamental. Santé, chômage, accidents du travail : personne n' imagine aujourd'hui ne pas être couvert automatiquement et facilement. Dans dix ans, ce sera pareil avec la formation.

Comment s'assurer que les personnes peu formées jusqu'à présent s'emparent de ce droit ? Et sinon, quelles mesures correctives pourriez-vous prendre ?

L'alimentation du compte personnel de formation (CPF) à hauteur de 800 euros par an pour les per-

sonnes peu qualifiées ou handicapées, la simplicité de l'application, la communication faite autour de ce nouvel outil et le conseil en évolution professionnelle (CEP) vont contribuer à démocratiser l'accès à la formation.

Avec les indicateurs fournis par l'application, nous serons en mesure d'évaluer les entrées en formation en fonction des diplômes. Les personnes peu qualifiées sont une population que nous suivons de près. Et nous veillerons à ce que l'offre soit adaptée à ce public. Si ce n'est pas le cas, nous solliciterons les prestataires pour qu'ils fassent évoluer leur offre. Ce qui peut vouloir dire : créer des formations s'il en manque sur certains territoires, influencer les tarifs, envisager de nouvelles méthodes pédagogiques ou des parcours complets associant acquisition de compétences de base et orientation vers d'autres formations.



1. Voir également l'interview vidéo d'Antoine Foucher, consultable sur notre site www.centre-inffo.fr

“Grâce à l’appli, une start-up qui répond aux exigences du marché devient visible de 25 millions de personnes”

Quel est l’impact de la désintermédiation sur l’offre de formation ?

Sur un marché devenu transparent et plus facile d’accès – d’où des volumes plus importants –, les prix des prestations baissent mécaniquement. C’est déjà ce qu’on observe et c’est une bonne nouvelle pour les utilisateurs. À cela va s’ajouter une montée en qualité liée aux nouvelles exigences du marché. Un organisme de formation qui ne sera pas certifié Qualiopi en 2021, qui ne répondra aux demandes d’inscription dans les délais, ou qui fera l’objet d’évaluations négatives de la part des usagers, ne pourra pas se maintenir sur ce marché.

Faut-il s’attendre à une concentration du marché ?

Pas sûr. Aujourd’hui, quand vous créez un organisme de formation, personne ne sait que vous existez. Demain, grâce à l’appli, une start-up ou une petite entreprise qui répond aux exigences de qualité et qui dispose d’une offre éligible au CPF devient visible de 25 millions de personnes. C’est aussi une démocratisation de l’accès au marché.

Comment cette application peut-elle s’inscrire dans les politiques de formation des entreprises, des branches ou des pouvoirs publics ?

L’application n’est pas seulement un outil de mise en relation entre les personnes et les organismes de formation. C’est aussi une place de marché qui, avec les possibilités d’abondement, permettra à l’ensemble des parties prenantes (nation, entreprises, personnes) de mener leur politique de formation et de faire converger leurs intérêts sur un sujet fondamental, celui des compétences.

Des entreprises ont déjà compris l’intérêt de ce modèle. Uber, par exemple, s’est engagée à abonder le CPF de ses chauffeurs et à utiliser l’application pour leur offrir un tremplin vers la qualification. En matière de politique publique, une Région pourra abonder le CPF des personnes qui suivent des formations menant à des métiers recherchés dans le cadre de ses projets de développement économique ou industriel. Même chose pour l’État. Le mécanisme des abondements pourrait par

UN PARI TECHNOLOGIQUE ET CULTUREL

Depuis le 21 novembre 2019, 25 millions de salariés et demandeurs d’emploi peuvent en quelques clics rechercher une formation et s’y inscrire. L’application mobile “Mon compte formation” et le site internet associé marquent une rupture. Plus besoin d’obtenir l’aval d’un tiers pour mobiliser son compte personnel de formation (CPF). Cette innovation qui vise à encourager l’accès à la formation change la donne pour les prestataires de formation. L’application leur permet d’entrer en relation directe avec une clientèle grand public. Une ouverture du marché qui nécessite cependant de faire évoluer son organisation et sa relation client afin de se conformer aux codes de la vente en ligne et des obligations inhérentes à un marché qui reste encadré.

exemple être utilisé pour encourager la formation vers les métiers du grand âge.

L’aspect révolutionnaire de l’appli, qui dépasse le domaine de la formation, c’est aussi et peut-être surtout ça : pouvoir mener des politiques publiques en partant des individus, en partant de leur intérêt pour le faire converger avec l’intérêt national, sans imposer celui-ci par contrainte, ce qui ne fonctionne plus à notre époque.

Comment va évoluer l’application ?

L’intégration des abondements est prévue au printemps. L’étape d’après va consister à associer les formations à des données sur les emplois auxquels elles mènent, et ensuite sur les salaires associés à ces emplois. Les gens vont pouvoir construire leur parcours professionnel en connaissance de cause, de la comparaison des formations aux entreprises qui recrutent sur le bassin d’emplois, en passant par les salaires potentiels à la fin.

Aujourd’hui, seuls ceux qui sont accompagnés par des conseillers chevronnés ou qui ont un bon réseau familial, social ou professionnel ont accès à ces informations. En rendant accessible ces informations à tous les salariés et à tous les chômeurs, l’appli apporte de la liberté professionnelle au plus grand nombre. ●